

AFFIDAVIT

Je soussignée, [REDACTED] domiciliée et résidant au [REDACTED], dans la ville et district de [REDACTED], Province de Québec, [REDACTED], affirme solennellement ce qui suit :

1. J'ai été la conjointe de fait de Monsieur Guy Chevette entre 1997 et le 2010.
2. Pendant cette période, j'ai travaillé avec lui à son cabinet jusqu'à la fin de 1998 comme attachée de presse. Par la suite, en 2001, j'ai agi comme directrice de cabinet du ministre délégué aux Transports, monsieur Jacques Baril.
3. J'étais bien au fait des finances personnelles de Guy Chevette pour avoir été la personne du couple qui faisait la gestion des comptes.
4. Dans le cadre de la célébration du 25ième anniversaire de vie politique de Guy Chevette le 15 novembre 2001, plusieurs activités ont été organisées dont l'une dans la circonscription de Joliette.
5. Ainsi, le 24 novembre 2001, une soirée réunissant plus de 500 invités s'est tenue au Club de golf Montcalm, à St-Liguori, à laquelle je participais.
6. Lors de cette réception, M. Chevette a reçu un chèque au montant de 25 000 \$ comme cadeau de la part des militants du Parti Québécois de la circonscription de Joliette et ce cadeau lui a été remis afin de financer un voyage autour du monde que M. Chevette désirait entreprendre après sa retraite de la vie politique.
7. Par la suite, le 29 janvier 2002, M. Chevette a démissionné de son poste de ministre et de député de Joliette.
8. Cette démission n'était pas planifiée et est survenue à la suite d'un remaniement ministériel au terme duquel M. Chevette a préféré démissionner que d'accepter les fonctions offertes par le premier ministre du Québec.
9. À cet effet, la biographie de M. Chevette - écrite par moi-même et publiée en mars 2015 - relate de long en large les dessous de ce remaniement et sa démission.
10. M. Chevette et moi avons décidé conjointement de faire le voyage autour du monde que M. Chevette s'était proposé de faire lors de sa retraite.
11. Ce voyage a été d'une durée de 100 jours entre le 8 mai 2002 et le 12 août 2002. Le coût total du voyage à été d'approximativement 50 000 \$. Le cadeau de 25 000 \$ offert par les militants du Parti Québécois de la circonscription de Joliette a été utilisé

afin de financer le voyage, la différence (soit une seconde tranche de 25 000 \$) à été assumée à part égale par M. Chevette et moi.

12. M. Chevette et moi nous sommes donc investis dans l'organisation du voyage et avons fait affaire avec une agence de voyages de Québec, ABC Voyage, pour la réservation des billets d'avion.

13. Ces dépenses d'avion ont été payées avant le départ auprès de l'agence de voyages, et ce, par cartes de crédit.

14. J'ai moi-même acquitté ma part des coûts du voyage, pour un total de 12 077,82 \$, le tout tel qu'il appert des factures que j'ai réussi à retrouver et qui sont produites au soutien de la présente comme Pièce SB-1.

15. Au cours du voyage, les dépenses ont été comptabilisées quotidiennement de façon à respecter le budget établi et, en aucun temps, M. Chevette a payé pour les dépenses du couple d'amis avec qui nous voyagions.

16. Les dépenses ont toujours été strictement divisées en parts égales tout au long du voyage.

17. D'ailleurs, entre 1997 et 2010, période durant laquelle M. Chevette et moi étions conjoints de fait, je n'ai jamais observé que M. Chevette disposait de sommes d'argent comptant pour financer ses dépenses personnelles ou toute autre dépense.

18. Finalement, avant les travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, et malgré ma relation personnelle avec Guy Chevette et mes fonctions professionnelles auprès des ministres des Transports de l'époque, je n'avais jamais entendu parler de, ou rencontré, un dénommé Gilles Cloutier, en relation avec M. Chevette ou autrement.

Québec, 6 mai, 2015

[REDACTED]
SHIRLEY BISHOP

Affirmé et déclaré solennellement devant moi à Québec, ce 6 jour du mois de mai 2015

[REDACTED]
Commissaire à l'assermentation

